

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 mai 2018**

Le quatorze mai deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux mai deux mille dix-huit, s'est réuni en séance publique salle du Champart sous la présidence de Monsieur Gérard ROCK, Maire.

**Etaient présents :** Gérard ROCK, Jean-François DESCHAMPS, Christiane PREBAY, Christian LEGENDRE, Serge GUERIN, Martine GILLET, Dany HAMONIERE, Cécilia JOHANET, Jean-François JULLIEN, Marie-Claire DAUNAY.

**Pouvoirs :** Sandrine JOSSE donne procuration à Jean-François DESCHAMPS,

**Absents excusés :** Rébecca GHIRARDO, Éric TAINE, Frédéric ZUCZEK.

**Secrétaire de séance :** Jean-François DESCHAMPS.

Le compte rendu du conseil du 13 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

**1- Débat du PADD :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes étapes franchies dans l'élaboration du PLU :

- Prescription le 07/03/2016
- Porté à connaissance de l'état en 09/2016
- Présentation du diagnostic aux **Personnes Publiques Associées** et en réunion publique le 14/06/2017
- Elaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Ce PADD dont le projet était joint à la convocation doit être débattu en conseil municipal sans être soumis au vote. Il sera successivement présenté aux PPA et en réunion publique le mercredi 23 mai prochain à 15h30 et à 18h30 salle du Champart.

Cette étape est nécessaire pour articuler et mettre en cohérence toutes les orientations politiques retenues pour l'organisation du territoire communal. Le présent projet, notamment ses thèmes et son plan, ont été définis dans le cadre législatif en vigueur, dans une perspective de développement durable et de prise en compte de l'environnement comme élément essentiel de l'attractivité de la commune à long terme.

Monsieur le Maire donne lecture des orientations générales à savoir :

- 1 – Identité communale synthétisée sur une carte
- 2 - Développement territorial volontariste et respectueux de l'environnement
- 3 – Développement compatible avec les équipements publics et privés
- 4 – Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain

Les quelques échanges et observations n'apportent pas de remise en cause du travail présenté. Constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole.

En conséquence, le débat est clos, la délibération n'est pas soumise au vote.

**2- Avenant à la convention d'autorisation communale avec la société ABO WIND :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vue de la réalisation du parc éolien par la société ABO WIND, il convient de signer un avenant à la convention d'autorisation communale signée le 07/12/2017 incluant les parcelles YM 25 et YM 26 au lieu-dit « Sous la Fosse » d'une surface totale de 11 ares 52 appartenant à la commune. Ces dernières sont situées le long de l'A19.

Cet avenant à la convention a pour objectif d'autoriser le passage des véhicules de chantier, de maintenance et de transport ainsi que le passage de câbles.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'autorisation communale avec la société ABO WIND.

**3- Situation de l'Association Foncière de Remembrement :**

Monsieur le Maire rappelle que l'association foncière de remembrement qui avait été instituée par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 1960 a cessé toute activité sans être dissoute.

Par délibération du 12 janvier 1978 le Conseil Municipal et le bureau de l'AFR ont décidé du transfert l'actif foncier de cette association. A l'époque, la procédure de mutation n'a pas été menée à son terme.

Le 12 octobre 2004, le bureau de l'AFR a décidé de réactualisé la décision de transfert prise en 1978 et procède au transfert de l'actif soit 4ha 16a et 89ca et de dissoudre l'association foncière. Malheureusement, cette procédure n'arrivera pas une nouvelle fois à son terme.

Le remembrement n'ayant pas permis de résoudre ce problème, il convient d'y remédier dans les meilleurs délais.

Malgré un appel à candidature, seules deux personnes représentantes des propriétaires concernés par le périmètre du remembrement se sont portées volontaires pour intégrer le nouveau bureau alors que la procédure en nécessite 3.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet de prononcer cette dissolution.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à demander la dissolution de l'AFR auprès de la Préfecture du Loiret.

#### **4- Situation de la supérette :**

Monsieur le Maire confirme que l'activité commerciale de la supérette est suspendue. Divers courriers ont été adressés à la gérante pour lui faire part de ce constat ainsi que des retards de paiement de loyers.

La trésorerie de Pithiviers a également entrepris des démarches.

A ce jour, le locataire propose de céder le fonds de commerce moyennant la somme de 25.000€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur cette offre. Après discussion, l'assemblée décide de fixer à 10.000€ le plafond acceptable.

Il y a malheureusement lieu de constater que MF PROXIMITE peut refuser cette proposition et qu'une procédure judiciaire soit la seule issue pour ce dossier.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De proposer** à MF PROXIMITE la somme de 10.000€ pour la libération des locaux,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette transaction.

#### **5- Projet du City-Stade :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a reçu un avis favorable relatif à la construction du city stade. Cette opération est subventionnée à hauteur de 40% soit 43.824 euros.

Une demande est déjà déposée auprès du Fonds National de Développement du Sport (FNDS). Le dossier sera examiné lors de la session de juin 2018.

Une seconde pourrait l'être auprès du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dans le cadre du CRST.

Le Conseil Départemental du Loiret propose également une visite des city-stades déjà réalisés dans notre secteur afin d'apprécier les travaux mais aussi de proposer la possibilité d'effectuer un groupement de commande afin d'obtenir de meilleurs tarifs.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De Déposer la demande d'aide** auprès du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dans le cadre du CRST pour la construction d'un city-stade à la Poirière.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cet aménagement.

#### **6- Château de Rougemont :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SCI JULES FERRY accepte l'offre de rétrocession formulée par la commune pour l'acquisition du Château de Rougemont. Il rappelle également que la commune n'est pas contrainte de faire appel à un notaire pour passer cette vente. En effet, en application des dispositions des articles L1311-13 du CGCT et L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, Monsieur le Maire peut établir lui-même l'acte de vente en la forme administrative.

Afin d'éviter un nouveau recours devant le Tribunal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire établir cet acte par un notaire et de prendre en charge les frais liés à la rédaction.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la rétrocession du Château de Rougemont à la SCI JULES FERRY.

## **7- Vote des subventions :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame PREBAY Christiane, Adjointe concernant l'attribution des subventions à savoir :

- Harmonie d'Aschères	: 840€
- Club du 3 <sup>ème</sup> Age	: 500€
- Tennis Club Aschérois	: 700€
- ACPG – CATM	: 150€
- Don du Sang	: 200€
- Association Courir pour Curie	: 200€
- Mission Locale de Pithiviers	: 544€
- Maison de la Beauce	: 200€
- Les Amis de la Halle	: 1400€
- La Bazochoise	: 300€
- L'Aschéroise	: 200€
- France Alzheimer	: 200€
- Familles Rurales Aschères-Oison	: 1300€
- Comité des Fêtes Aschères	: 1300€
- ASA Basket Aschères	: 2300€
- ADHAT	: 150€
- Association UNA Neuville	: 200€
- Familles Rurales des personnes âgées	: 200€
- Le Secours Populaire	: 200€
- Le Secours Catholique	: 200€
- Banque Alimentaire du Loiret	: 900€

Le montant total des subventions attribuées s'élève à 12 184€

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à mandater les subventions ci-dessus mentionnées aux différentes associations.

## **8- Affaires diverses :**

### **• Appel à projets**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu la circulaire du 24 avril 2018 prévoyant le maintien par le Gouvernement du dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local mis en place en 2016. Après examen des critères de priorité, il s'avère qu'Aschères n'a plus de projet répondant à ces critères. Aucune demande ne sera donc formulée pour 2018.

### **• Soutien au Comité International Olympique**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 5 mai dernier un courrier de Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental demandant le soutien des collectivités afin que le site de la commune de Lamotte-Beuvron puisse accueillir les épreuves hippiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le projet de délibération de soutien au déroulement des épreuves hippiques sur le site de Lamotte-Beuvron des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024

### **• Vide-grenier Familles Rurales**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer la somme de 1050€ à l'Association Familles Rurales pour l'organisation de ses manifestations depuis le début d'année.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à mandater la somme de 1050€ au profit de l'Association Familles Rurales.

### **• GRDF – Redevance de fonctionnement 2018**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le montant de la redevance de concession au profit de GRDF d'une somme de 863€.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à mandater la somme de 863€ au profit de GRDF.

### **• Travaux mairie/école**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les 3 classes du site d'Aschères ont intégré les nouveaux locaux le lundi 14 mai.

Les travaux de l'étage sont toujours en cours. Sitôt ces derniers terminés, les travaux de la salle d'activités, de la nouvelle salle du conseil municipal et de la salle de réunion seront entrepris.

- **Travaux de l'église**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la réunion préparatoire de chantier s'est tenue le 30 mars 2018. L'échafaudage de l'église doit être installé dans les prochains jours. Compte-tenu du manque de place à proximité et des travaux de l'école toujours en cours, il est difficile d'installer les bungalows de cantonnement. Il sera donc demandé à l'Equipe d'Animation Pastorale de remettre la salle du « presbytère » à disposition de la commune durant les travaux de restauration de l'église pour accueillir les réunions de chantier et permettre aux entreprises d'organiser leur espace repas et sanitaire.

Monsieur Jean-François DESCHAMPS informe l'assemblée qu'il a eu connaissance qu'une subvention pouvant être attribuée par Groupama Olivet. Il prendra contact dans les prochains jours avec cet organisme.

Monsieur le Maire rappelle que la souscription à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église est ouverte. La cérémonie de signature a eu lieu le samedi 21 avril 2018. Chacun est encouragé à faire un don.

- **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise REPAROUTE est intervenue pour boucher les trous sur la voirie. Monsieur LEGENDRE Christian précise que le travail a été correctement réalisé.

Concernant la sécurité des entrées de bourg, le Conseil Départemental a octroyé une aide de 25 921 € pour les travaux d'aménagement de sécurité rue de Beaumont. Les contacts vont être repris avec le maître d'œuvre pour engager les travaux.

- **Borne Saint Jacques de Compostelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place prochaine d'une borne de balisage de l'itinéraire du chemin de Compostelle sur la commune d'Aschères. Nous devons prendre contact avec l'atelier qui l'a taillée puis l'installer place du marché.

- **Vente/déballage place du Marché**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en date du 10 avril dernier, un courrier d'un professionnel de la commune demande l'autorisation de s'installer sur la place du Marché afin d'y vendre des fruits et légumes. Monsieur le Maire précise que nous sommes dans l'attente d'informations demandées aux communes voisines sur les procédures d'accueil de ces marchés ainsi que sur l'évolution des activités de la supérette.

- **Courriers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des courriers reçus au sujet de problèmes de voisinage à Petite Rue et de la suppression d'un chemin communal sur le secteur de Tressonville.

- **Fosse de Petite Rue**

Lors de fortes pluies, la mare recevant les eaux pluviales déborde sur la route. Le creux situé sur la parcelle K 678 située à Petite Rue déborde à son tour et inonde le sous-sol de la maison de Monsieur LEGENDRE Christian située à proximité. Ce dernier propose à l'assemblée d'installer à ses frais un puisard sur le terrain appartenant à la commune. Ce travail réalisé, le trou sera comblé facilitant le stationnement de véhicules en bord de chaussée.

Après délibération les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition et décident:

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention relatant l'accord passé.

- **Flamme au Jardin du Souvenir du cimetière communal**

Monsieur GUERIN Serge, conseiller municipal, informe l'assemblée que la flamme du Jardin du Souvenir située au cimetière aurait besoin d'être nettoyée.

A vingt-deux heures quarante-cinq l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Gérard ROCK

le Secrétaire  
Jean-François DESCHAMPS

Christiane PREBAY

Christian LEGENDRE

Serge GUERIN

Martine GILLET

Jean-François JULLIEN

Éric TAINÉ  
Absent excusé

Dany HAMONIERE

Marie-Claire DAUNAY  
Procuration à C. PREBAY

Cécilia JOHANET

Rebecca GHIRARDO  
Absente excusée

Sandrine JOSSE  
Procuration à C. LEGENDRE

Frédéric ZUCZEK  
Absent excusé